

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 5 Décembre 2022 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 1^{er} Décembre 2022 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 5 Décembre 2022.

L'an deux mille vingt et un, le cinq Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Fischer Stéphanie, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle Le Goff, Marini Maud, Bruno De Arcangélis, Lheullier Sylvain, Thierry Duclos, Turon-Labar Fabienne et Courtade Mathieu

Absents : Monsieur Bernard Domingues

Absents excusés :

Madame Fisher Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 7 Novembre 2022
2. Délibération pour convention de servitude Enedis
3. Recensement et transfert des parcelles (acte administratif)
4. Versement des subventions aux associations

Questions diverses :

- Carte de vœux 2023
- Armoire sécurisée pour Etat Civil
- Repas de fin d'année du Conseil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point est ajouté à l'ordre du jour :

- Délibération pour révision des loyers (logements communaux)

1) Approbation du compte rendu du 7 Novembre 2022 :

Suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 7 Novembre 2022, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération pour convention de servitude Enedis:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention de servitude Enedis concernant la parcelle D 441.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention
0 Contre
12 Pour

La délibération pour la convention de servitude Enedis est approuvée à l'unanimité

3) Délibération pour révision des loyers (logements communaux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Maubourguet demande si la commune souhaite maintenir ou augmenter les loyers à partir de Janvier 2023. Pour cela, Monsieur le Maire a effectué une simulation avec les informations demandées sur le site du service public. Il ressort une augmentation pour les deux locataires, une augmentation qui se situe entre 15€ et 21€ par mois. Après discussion, le conseil décide d'augmenter les loyers.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention
0 Contre
12 Pour

La délibération pour la révision des loyers est approuvée à l'unanimité

3 Recensement et transfert des parcelles (acte administratif)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Garcia Hyacinthe a recensé les petites parcelles privées dans le village qui doivent être intégrées dans le domaine communal. Cette démarche va permettre de régulariser des situations anciennes, tout d'abord par :

- Délibération autorisant Monsieur le Maire à entreprendre les démarches
- Autorisation de prendre contacts avec les propriétaires
- Des actes administratifs avec un PV et une publicité foncière gratuite (procédures peu complexe)
- Des actes notariés

4 Versement des subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les associations

- ADMR,
- Comité des fêtes
- L'Amicale Laïque des Bleuets
- L'Association Saint-Martin
- L'Association des Maires de Rabastens

Ont formulé une demande de subventions comme chaque année. Le Conseil Municipal est d'accord pour le versement de la subvention à chaque association.

Questions diverses :

- Cartes de vœux 2023 : Monsieur le Maire informe que deux cartes de vœux leur seront proposées au cours de la semaine prochaine
- Une armoire sécurisée pour l'Etat Civil : Monsieur le Maire va faire des devis auprès de prestataires pour connaître le montant et le prévoir au budget 2023

- Repas de fin d'année du Conseil : prévoir pour l'année prochaine

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire,

La secrétaire de séance

Bruno MORA

Stéphanie FISCHER